



## Installation de la tnt, débiteur du prix d'installation ?

-----  
Par Visiteur

QUI DU LOCATAIRE OU DU propriétaire doit payer l'installation de la TNT?

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

QUI DU LOCATAIRE OU DU propriétaire doit payer l'installation de la TNT?

Dans le cadre d'un immeuble d'habitation, le propriétaire qui a financé les modifications rendus nécessaires par le passage au numérique a le droit de récupérer cette dépense auprès du locataire conformément à l'article 2 de la loi n°66-457 du 2 juillet 1966 relative à l'installation d'antennes réceptrices de radiodiffusion.

Toutefois, le propriétaire ne pourra pas récupérer cette dépense si le locataire a manifestement refusé une telle installation et refuser, à ce titre, de bénéficier du service télévision.

Très cordialement.